

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

**Étaient présents :** MM. Dominique DHUMEAUX, Philippe BERGUES, Maxime BARILLEAU, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Jocelyne PAVY, Sidonie QUERVILLE

**Était absent excusé :** M. Aurélien AUBERT

**Date de convocation :** 4 juin 2021

**Date de publication :** 11 juin 2021

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance : Sidonie QUERVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

////////////////////////////////////

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance. Il demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points. Philippe BERGUES propose d'annoncer une date en affaires diverses.

////////////////////////////////////

### **Présentation de M. QUIGNON – société de courtage en électricité**

#### **ENBRO**

Suite à une première rencontre en mairie, Monsieur Jean-François QUIGNON, courtier en électricité pour la société ENBRO a analysé les factures d'électricité de la commune. Durant son intervention, il présente l'offre la mieux disante qu'il a reçue de la part d'ENGIE.

Aucune décision n'est prise par le conseil municipal, une réflexion mérite d'être menée sur les contrats et abonnements d'électricité de la mairie.

////////////////////////////////////

### **Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre : convention avec La Fondation du Patrimoine**

Monsieur Philippe BERGUES, en charge du dossier prend la parole. Par délibération du 28 octobre 2020, le conseil municipal a délibéré favorablement en faveur des demandes d'aides financières pour la restauration du clocher de l'église en y intégrant notamment le lancement de la souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.

Suite à un échange avec Monsieur Thierry BERTHÉ, délégué départemental à La Fondation du Patrimoine, Philippe BERGUES informe le conseil municipal qu'une convention sera prochainement signée. Cette convention sera soit bipartite (commune de Fercé-sur-Sarthe/Fondation du Patrimoine), soit tripartite (commune de Fercé-sur-Sarthe/association Café Mémoire/Fondation du Patrimoine).

Cette convention permettra ainsi d'acter le lancement de la souscription publique pour la restauration du clocher de l'église.

////////////////////////////////////

### **Tarifs des services périscolaires pour l'année 2021/2022 (21.57)**

Vu la délibération 20.35 en date du 24 juin 2020 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année 2020/2021 ;

Considérant l'ouverture de l'accueil – mercredi libre, les mercredis après-midi à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 ;

Considérant les propositions de la commission scolaire et jeunesse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs suivants pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil – mercredi libre pour l'année 2021/2022 ;

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS ENFANT
Inférieur à 400 €	1,00 €
401 € à 2000 €	3,85 €
Supérieur à 2000 €	4,00 €
Repas majoré	5,70 €
Repas adulte	5,25 €

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>			
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-HEURE	1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE	
Inférieur à 680 €	0,75 €	5,61 €	
681 € à 1050 €	0,80 €		
Supérieur à 1050 €	0,85 €		
<i>Toute demi-heure entamée est due.</i>			
	<i>7h15-7h45</i>	<i>7h45-8h15</i>	<i>8h15-8h35</i>
<i>16h15-16h45</i>	<i>16h45-17h15</i>	<i>17h15-17h45</i>	<i>17h45-18h30</i>

<b>ACCUEIL - MERCREDI LIBRE</b>		
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-JOURNEE	LA JOURNEE COMPLETE
Inférieur à 680 €	2,40 €	4,80 €
681 € à 1050 €	2,50 €	5,00 €
Supérieur à 1050 €	2,60 €	5,20 €

- **Dit** que les familles fourniront le repas pour leur(s) enfant(s), la commune n'assurant pas un service de restauration les mercredis midi ;
- **Dit** que les horaires de l'accueil périscolaire sont les suivants :
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : 7h15-8h35
  - Lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : 16h15-18h30
- **Dit** que les horaires de l'accueil – mercredi libre sont les suivants :

- A la journée : 7h15 – 8h45 (accueil périscolaire, facturation à la demi-heure), 8h45 – 16h30, 16h30-18h30 (accueil périscolaire, facturation à la demi-heure), avec un accueil échelonné de 7h15 à 9h et un départ échelonné possible à partir de 16h30.
- A la demi-journée : soit le matin de 7h15 à 8h45 (accueil périscolaire, facturation à la demi-heure), puis de 8h30 à 13h30, avec un accueil échelonné de 7h15 à 9h et un départ échelonné possible à partir de 12h, soit l’après-midi de 13h15 à 16h30, avec un accueil échelonné de 13h15 à 13h30, puis de 16h30 à 18h30 (accueil périscolaire, facturation à la demi-heure), avec un départ échelonné possible à partir de 16h30.



### **Financement des interventions des associations aux activités périscolaires (21.58)**

Monsieur le Maire et Maxime BARILLEAU, adjoint en charge des associations présentent le sujet. Lors de l'accueil périscolaire, notamment l'accueil – mercredi libre, les associations de la commune interviennent une à deux fois par année scolaire. Les objectifs de ces interventions sont la découverte d'une activité, d'un sport pour les élèves de l'école et l'occasion pour les associations de séduire potentiellement de nouveaux adhérents.

Pour une intervention d'1h30 d'une matinée à l'accueil – mercredi libre, une association de la commune a demandé la facturation de cette dernière, incluant le temps de préparation et de rangement ainsi que le prêt de matériel aux enfants participants par le biais d'une convention de partenariat.

Quelle doit-être la position de la commune vis-à-vis de ce type de demande ? Le conseil municipal s'étonne de ce type de demande car chaque année, les associations perçoivent une subvention de la part de la commune. De plus, les élus estiment que la commune met à disposition des associations un certain nombre d'équipements, de matériel gratuitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne plus signer de convention de partenariat moyennant facturation dans le cadre des activités périscolaires, avec des associations percevant des subventions de la mairie.



### **Service animation : renouvellement de contrat et recrutement d'un agent en complément (21.59)**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1 ;

**Vu** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;



## **Affaires diverses**

- Projet de béguinage : le maire rend compte de la réunion de travail n°1 qui s'est déroulée le mercredi 2 juin en mairie.
- Les communes sèment en bio : la réunion de lancement s'est déroulée le 11 mai dernier. Le projet se poursuit.
- Réhabilitation énergétique du Groupe Scolaire et de la Maison du Temps Libre : les architectes retenus lors de la séance du 5 mai travaillent actuellement sur le projet.
- Terrasse O Bout du Pont : les gérants souhaitent agrandir la terrasse. Le distributeur de baguettes sera prochainement enlevé. Cet espace sera donc aménagé en terrasse.
- Habillage de la façade des WC publics : il est proposé d'habiller la façade des WC publics avec un bardage bois, similaire à celui de la terrasse du commerce.
- Voirie : Les travaux de la rue du Clos Fleuri et du cimetière débuteront semaine 24.
- 
- Les travaux de la mairie ont repris avec le changement des fenêtres et portes. Les peintures seront réalisées semaine 24.
- Commission vie associative, vie citoyenne et numérique : l'achat de grilles d'exposition a été validé.
- La communauté de communes du Val de Sarthe invite tous les conseils municipaux du territoire pour un échange concernant le projet de territoire le jeudi 1<sup>er</sup> juillet.
- M. le Maire rend compte de la commission communautaire voirie.
- Prochain conseil municipal : mercredi 7 juillet 2021 à 20 heures

**La séance est levée à 22h15.**

////////////////////////////////////  
**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 21.57 à 21.60.**

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé			

Séance du conseil municipal du 9 juin 2021

M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	